



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 91812

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la faible protection contre les risques d'attaques terroristes dont bénéficient les églises chrétiennes en France. Déjà, le 19 avril 2015, un projet d'attentat avait été déjoué à Villejuif, qui visait les églises Saint-Cyr et Sainte-Thérèse à l'heure de la messe dominicale. Un étudiant algérien de 24 ans a été arrêté le jour même après avoir appelé le SAMU pour une blessure par arme est soupçonné également d'avoir assassiné le même jour une femme de 32 ans. Il se serait en effet blessé en chargeant son fusil d'assaut dans le but de tirer dans la foule de fidèles rassemblés. Les documents trouvés à son domicile ne laissent aucun doute sur ses intentions. À cette occasion, M. le ministre avait lui-même déclaré que « la dynamisation de ces gardes à proximité de ces lieux de culte est précisément la garantie que quiconque s'attaquera à ces lieux sera susceptible de trouver face à lui des forces de l'ordre capables de passer immédiatement à l'action ». Le Premier ministre, a ajouté que 178 lieux faisaient déjà l'objet d'une protection spécifique, sans toutefois préciser s'il s'agissait de gardes statiques ou de rondes ponctuelles. Plus récemment, les forces de police ont mis en garde discrètement plusieurs responsables d'églises de l'imminence d'actes terroristes en les appelant à la plus grande vigilance. La protection des églises concerne aujourd'hui 46 000 édifices en France (si l'on prend en compte l'ensemble de la communauté chrétienne, avec les 3 000 temples protestants). 850 « points sensibles » étaient protégés en France avant novembre 2015, dont 604 sont des lieux confessionnels, ce qui inclut également des écoles. Rappelons que la quasi totalité des synagogues et une grande partie des mosquées sont protégées en permanence grâce à la contribution de plus de 10 000 personnels des ministères de la défense et de l'intérieur à l'opération Sentinelle. Il ne s'agit pas ici de réclamer un égalitarisme forcené ; il ne s'agit pas non plus de demander une garde statique devant toutes les églises chrétiennes, qu'il est évident que le nombre de fonctionnaires déployés ne suffirait pas à protéger. Cependant, le Gouvernement doit être conscient de l'importance de cette protection, qui concerne potentiellement 40 millions de croyants, 65 % des Français se déclarant chrétiens en 2012 selon l'IFOP. Il faut mettre en place un plan efficace de riposte. En particulier, suite aux menaces d'attentats faites par l'État islamique lors de la période des fêtes de Noël, considérant la forte affluence habituelle à ces cérémonies religieuses et la charge symbolique très forte qui leur est attachée, un effort particulier doit être fait pour assurer la sécurité de ces Français. Il se fait l'écho de M. le député Philippe Meunier, qui prévient que « le devoir du Gouvernement est de protéger nos églises comme il le fait pour les mosquées et les synagogues », en prévenant solennellement que le Gouvernement « ne doit pas compter sur le seul hasard pour protéger les Français de confession chrétienne ». La détermination dans le combat contre le fondamentalisme islamiste doit amener à renforcer la sécurité de ces lieux à risques que constituent les églises en France. « Vouloir s'en prendre à une église, c'est s'en prendre à un symbole de la France, (à) l'essence même de la France » rappelait le Premier ministre ; il faut maintenant transformer cette déclaration en actes, en prenant des mesures susceptibles de prévenir autant que faire se peut tout danger en cette fin d'année.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91812

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 82

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)